

# Document unique d'évaluation des risques

Edité le 27 janvier 2022

**GAEC SAINTE BONNETTE**

ALLEVIER

43390 AZERAT

N° SIRET : 48147875800016

Tout employeur dispose d'un Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels (DUER).  
L'évaluation des risques est complétée par le suivi des expositions à certains facteurs de risques professionnels, obligation renforcée depuis le 1er janvier 2015.

## **Conduire une démarche de prévention dans l'entreprise**

Chaque chef d'entreprise évalue les risques pour la sécurité et la santé de toutes les personnes travaillant dans l'enceinte des bâtiments d'exploitation ou avec le matériel de l'entreprise.

L'évaluation des risques :

- identifie toutes les activités exercées dans l'entreprise par production et les risques associés susceptibles d'être la cause de dommages ;
- évalue le niveau de risque dans sa gravité et sa probabilité ;
- indique pour chaque risque les mesures de prévention prises ou à prendre.

## **Un inventaire**

Le DUER est ainsi mené afin de faire l'inventaire des risques dans l'entreprise.

L'employeur met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

## **Un programme d'actions**

En identifiant les risques et les mesures de prévention à mettre en place, le DUER permet de définir des priorités d'actions et d'élaborer un véritable calendrier de travail pour faire progresser l'entreprise dans ses démarches de prévention des risques.

La mise à jour est au minimum annuelle, ou quand un changement notable est rencontré dans l'organisation de travail, l'utilisation du matériel, ainsi qu'après un accident du travail.

# Document unique d'évaluation des risques

GAEC SAINTE BONNETTE

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention		Déjà prise / A prendre	A prendre pour
<b>Bûcheronnage - Débroussaillage - Entretien des espaces</b>			
<b>Utilisation d'une débroussailleuse</b>			
<b>Coupures, brûlures, projections de particules</b>		Niveau de risque : Mineur	
Affûter régulièrement la lame		Déjà prise	
Choisir un matériel adapté		Déjà prise	
Conservé en état les équipements de protection de la machine		Déjà prise	
Porter des équipements de protections adaptés (pantalon de sécurité, gants, chaussures...) <i>mettre à disposition casques et visières de protection</i>		A prendre	31/03/2022
<b>Projections</b>		Niveau de risque : Mineur	
Maintenir en état les carters de protection des machines		Déjà prise	
<b>Utilisation d'une tronçonneuse</b>			
<b>Choc et/ou écrasement</b>		Niveau de risque : Mineur	
Respecter les techniques d'abattage, de débardage et de débitage		Déjà prise	
<b>Coupures, brûlures, projections de particules</b>		Niveau de risque : Mineur	
Adopter de bonnes postures de travail		Déjà prise	
Affûter régulièrement la chaîne		Déjà prise	
Choisir un matériel adapté		Déjà prise	
Conservé en état les équipements de protection de la machine		Déjà prise	
<b>Surdit�</b>		Niveau de risque : Mineur	
Porter des protections auditives adaptées (casque anti bruit , bouchons d'oreille, bouchons moulés...)		Déjà prise	

# Document unique d'évaluation des risques

GAEC SAINTE BONNETTE

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention		Déjà prise / A prendre	A prendre pour
<b>Bureau</b>			
<b>Travail de bureau et sur écran d'ordinateur</b>			
<i>Chute de plain pied</i>		Niveau de risque : Mineur	
Organiser et ranger le poste de travail		Déjà prise	

# Document unique d'évaluation des risques

GAEC SAINTE BONNETTE

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention		Déjà prise / A prendre	A prendre pour
<b>Chargement - déchargement</b>			
<b>Manipulation de charges lourdes et/ou encombrantes</b>			
<b>Écrasement, blessures en cas de chute de la charge</b>		Niveau de risque : <i>Modéré</i>	
Porter des chaussures/bottes de protection adaptées		Déjà prise	
Respecter le poids maximum de charge		Déjà prise	
<b>Troubles musculo-squelettiques liés au port de charge</b>			
Adopter de bonnes postures de travail		Déjà prise	
Organiser le travail de façon à limiter les manutentions (disposition des stockages près des lieux de travail)		Déjà prise	
Porter des équipements de protection individuelle adaptés		Déjà prise	
Respecter les ports de charge maximum autorisés		Déjà prise	
Utiliser des moyens de manutentions adaptés		Déjà prise	
<b>Utilisation d'engins de levage</b>			
<b>Choc, heurt lié à la coactivité (travailleurs, machines mobiles)</b>		Niveau de risque : <i>Mineur</i>	
Adapter le poste de travail		Déjà prise	
Arrêter le matériel avant toute intervention		Déjà prise	
Avoir une bonne connaissance et synchronisation des acteurs entre eux		Déjà prise	
Interdire tout passage sous la charge		Déjà prise	
Redoubler de vigilance		Déjà prise	
Regarder derrière lors d'une marche arrière		Déjà prise	
<b>Écrasement par renversement</b>			
Accrocher un contrepoids adapté à l'arrière du tracteur		Déjà prise	
Interdire tout passage sous la charge		Déjà prise	
Manœuvrer doucement avec la charge le plus près possible du sol		Déjà prise	
Redoubler de vigilance		Déjà prise	
<b>Écrasement, blessures en cas de chute de la charge</b>			
Arrimer le chargement		Déjà prise	

# Document unique d'évaluation des risques

## GAEC SAINTE BONNETTE

	Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention	Déjà prise / A prendre	A prendre pour
	Manceuvrer doucement avec la charge le plus près possible du sol	Déjà prise	
	Redoubler de vigilance	Déjà prise	

# Document unique d'évaluation des risques

GAEC SAINTE BONNETTE

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention		Déjà prise / A prendre	A prendre pour
<b>Circulation - déplacement</b>			
<b>Utilisation d'engins de levage</b>			
<b>Choc, heurt lié à la coactivité (travailleurs, machines mobiles)</b>		<i>Niveau de risque : Mineur</i>	
Adapter le poste de travail		Déjà prise	
Arrêter le matériel avant toute intervention		Déjà prise	
Avoir une bonne connaissance et synchronisation des acteurs entre eux		Déjà prise	
Interdire tout passage sous la charge		Déjà prise	
Redoubler de vigilance		Déjà prise	
Regarder derrière lors d'une marche arrière		Déjà prise	
<b>Écrasement par renversement</b>			
		<i>Niveau de risque : Mineur</i>	
Accrocher un contrepoids adapté à l'arrière du tracteur		Déjà prise	
Interdire tout passage sous la charge		Déjà prise	
Manœuvrer doucement avec la charge le plus près possible du sol		Déjà prise	
Redoubler de vigilance		Déjà prise	
<b>Écrasement, blessures en cas de chute de la charge</b>			
		<i>Niveau de risque : Mineur</i>	
Arrimer le chargement		Déjà prise	
Manœuvrer doucement avec la charge le plus près possible du sol		Déjà prise	
Redoubler de vigilance		Déjà prise	

# Document unique d'évaluation des risques

GAEC SAINTE BONNETTE

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention		Déjà prise / A prendre	A prendre pour
<b>Elevage bovin lait</b>			
<b>Alimentation</b>			
<b>Choc et/ou écrasement lié à l'utilisation de matériels (désileuse, remorque, aplatissage du grain.....)</b>		Niveau de risque : Mineur	
Maintenir en conformité le matériel		Déjà prise	
Vérifier périodiquement le matériel		Déjà prise	
<b>Choc et/ou écrasement liés à des coups de patte, de tête ou de corne et/ou bousculade</b>		Niveau de risque : Mineur	
Utiliser des moyens de contention et d'isolement adaptés		Déjà prise	
<b>Chute de hauteur</b>		Niveau de risque : Modéré	
Installer un garde corps escalier et plancher des génisses aux Essiales et celui des Veaux à Allevier		A prendre	30/09/2022
<b>Morsure, écrasement, coups, chute</b>		Niveau de risque : Mineur	
Prévoir des passages adaptés		Déjà prise	
<b>Ensilage</b>			
<b>Happement et/ou écrasement</b>		Niveau de risque : Mineur	
Arrêter le matériel avant toute intervention		Déjà prise	
Présence d'un protège cardan (complet et en bon état) sur l'arbre de transmission		Déjà prise	
S'assurer du maintien en place des carters de protection		Déjà prise	
<b>Ensilage - Bâchage et débâchage, mise en place des lests</b>			
<b>Chute de plain pied</b>		Niveau de risque : Mineur	
Porter des chaussures/bottes de protection adaptées		Déjà prise	
<b>Ensilage - Fabrication du tas</b>			
<b>Écrasement par renversement</b>		Niveau de risque : Mineur	

# Document unique d'évaluation des risques

GAEC SAINTE BONNETTE

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention	Déjà prise / A prendre	A prendre pour
Travailler avec un tracteur équipé d'une structure de protection contre le renversement (cabine, cadre ou arceau) Utiliser de préférence des silos couloirs bétonnés	Déjà prise Déjà prise	
<b>Écrasement par renversement au moment du vidage</b>	<b>Niveau de risque : Mineur</b>	
Assurer une coordination adéquate du chantier	Déjà prise	
Benner systématiquement sur une zone plate	Déjà prise	
<b>Ensilage - Utilisation du tracteur en tassement du silo</b>		
<b>Écrasement par renversement</b>	<b>Niveau de risque : Mineur</b>	
Travailler avec un tracteur équipé d'une structure de protection contre le renversement (cabine, cadre ou arceau)	Déjà prise	
Utiliser de préférence des silos couloirs bétonnés	Déjà prise	
<b>Chute de hauteur</b>	<b>Niveau de risque : Mineur</b>	
Tasser le silo de façon régulière	Déjà prise	
<b>Alimentation mécanisée - Utilisation d'une mélangeuse</b>		
<b>Happement et/ou écrasement</b>	<b>Niveau de risque : Mineur</b>	
Débouurrer avec des outils et machine à l'arrêt	Déjà prise	
Vérifier périodiquement le matériel	Déjà prise	
<b>Traumatisme de la main - Coupure - Piqûre</b>	<b>Niveau de risque : Mineur</b>	
Arrêter le matériel avant toute intervention	Déjà prise	
Maintenir en état les carters de protection des machines	Déjà prise	
<b>Entretien d'une clôture électrique</b>		
<b>Brûlures et/ou électrisation</b>	<b>Niveau de risque : Mineur</b>	
Ne pas travailler sur une clôture sous tension	Déjà prise	
Porter des équipements de protection individuelle adaptés	Déjà prise	
Vérifier l'état de la ligne avant intervention	Déjà prise	
<b>Alimentation et soin des veaux-nourserie</b>		



# Document unique d'évaluation des risques

GAEC SAINTE BONNETTE

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention		Déjà prise / A prendre	A prendre pour
<b>Choc et/ou écrasement liés à des coups de patte, de tête ou de corne et/ou bousculade</b>	Niveau de risque : Mineur		
	Utiliser des moyens de contention et d'isolement adaptés	Déjà prise	
<b>Troubles musculo-squelettiques liés à une posture contraignante</b>	Niveau de risque : Mineur		
	Aménager la nurserie pour permettre l'intervention du tracteur	Déjà prise	
	Travailler en équipe pour le nettoyage des logettes et parcs	Déjà prise	
<b>Troubles musculo-squelettiques liés au port de charge</b>	Niveau de risque : Mineur		
	Transporter les fumiers à l'aide du tracteur	Déjà prise	
<b>Identification de l'animal</b>			
<b>Choc et/ou écrasement liés à des coups de patte, de tête ou de corne et/ou bousculade</b>	Niveau de risque : Mineur		
	Poser les boucles le plus tôt possible	Déjà prise	
	Utiliser des moyens de contention et d'isolement adaptés	Déjà prise	
<b>Insémination</b>			
<b>Choc et/ou écrasement liés à des coups de patte, de tête ou de corne et/ou bousculade</b>	Niveau de risque : Mineur		
	Utiliser des moyens de contention et d'isolement adaptés	Déjà prise	
<b>Fenaison - Fauchage, fanage, andainage, pressage</b>			
<b>Coupures, brûlures, projections de particules</b>	Niveau de risque : Mineur		
	Débouurer avec des outils et machine à l'arrêt	Déjà prise	
	Fermer les vitres arrière et vérifier leur bon état	Déjà prise	
	Porter des gants adaptés	Déjà prise	
<b>Écrasement, blessures en cas de chute de la charge</b>	Niveau de risque : Mineur		
	S'assurer qu'aucune personne étrangère au chantier ne soit à proximité	Déjà prise	
	Transporter les charges sanglées	Déjà prise	
<b>Happement et/ou écrasement</b>	Niveau de risque : Modéré		

# Document unique d'évaluation des risques

GAEC SAINTE BONNETTE

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention		Déjà prise / A prendre	A prendre pour
Arrêter le matériel avant toute intervention			
Faire contrôler périodiquement le matériel			
Présence d'un protège cardan (complet et en bon état) sur l'arbre de transmission <i>protège cardan autochargeuse</i>			
<b>Projections de pierres et/ou de terre</b>			
S'assurer qu'aucune personne étrangère au chantier ne soit à proximité		Déjà prise	
<b>Intervention sur les animaux</b>			
<b>Choc et/ou écrasement liés à des coups de patte, de tête ou de corne et/ou bousculade</b>			
Installer des barrières mobiles ou des passages d'hommes		Déjà prise	
Utiliser des moyens de contention et d'isolement adaptés		Déjà prise	
<b>Paillage</b>			
<b>Accidents de la circulation</b>			
<b>Écrasement, blessures en cas de chute de la charge</b>			
limiter la hauteur des stockages en tenant compte des caractéristiques des objets et des matières		Déjà prise	
<b>Happement et/ou écrasement</b>			
Assurer un entretien régulier du matériel		Déjà prise	
Maintenir en état les carters de protection des machines		A prendre	30/11/2021
Présence d'un protège cardan (complet et en bon état) sur l'arbre de transmission		A prendre	31/03/2022
<b>Parage, écornage</b>			
<b>Brûlures par contact</b>			
Utiliser des moyens de contention et d'isolement adaptés		Déjà prise	
<b>Choc et/ou écrasement liés à des coups de patte, de tête ou de corne et/ou bousculade</b>			
Utiliser des moyens de contention et d'isolement adaptés utiliser la cage de contention		Déjà prise	
		Déjà prise	

# Document unique d'évaluation des risques

GAEC SAINTE BONNETTE

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention		Déjà prise / A prendre	A prendre pour
<b>Remplissage et entretien des cellules (matières premières, aliments, ...)</b>			
<b>Chute de hauteur</b>			
Favoriser l'ouverture mécanisée des trappes par le bas		Déjà prise	
Installer une échelle à crinoline fixe		Déjà prise	
<b>Happement et/ou écrasement</b>			
Maintenir en conformité les vis à grains (courroies, démarrage..)		Déjà prise	
<b>Soins aux animaux avec les produits vétérinaires</b>			
<b>Choc et/ou écrasement liés à des coups de patte, de tête ou de corne et/ou bousculade</b>			
Changer d'aiguille régulièrement		Déjà prise	
Utiliser des moyens de contention et d'isolement adaptés		Déjà prise	
<b>Soins réguliers (suivi sanitaire / prophylaxie)</b>			
<b>Choc et/ou écrasement liés à des coups de patte, de tête ou de corne et/ou bousculade</b>			
Utiliser des moyens de contention et d'isolement adaptés		Déjà prise	
<b>Zoonose</b>			
Eliminer le plus rapidement possible les cadavres, délivrances, avortons		Déjà prise	
Installer des containers d'élimination des déchets de soins		Déjà prise	
Isoler les animaux suspects et contacter le vétérinaire		Déjà prise	
Organiser la zone de stockage en tenant compte des caractéristiques des objets et matières		Déjà prise	
Tenir à jour les vaccinations des personnes en contact direct avec les animaux		Déjà prise	
<b>Stockage et déstockage des fourrages</b>			
<b>Choc ou écrasement lié à la chute d'objets, de matériels ou matériaux</b>			
Empiler et dépiler de manière mécanique, avec un tracteur dont la cabine est munie d'un arceau de sécurité		Déjà prise	
Organiser correctement l'opération d'attelage		Déjà prise	
S'assurer de la stabilité des sols		Déjà prise	

# Document unique d'évaluation des risques

GAEC SAINTE BONNETTE

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention		Déjà prise / A prendre	A prendre pour
Veiller à empiler sur une hauteur garantissant une bonne stabilité			
<b>Chute de hauteur</b>			
Niveau de risque : Mineur		Déjà prise	
Protéger la trappe d'alimentation dans le plancher		Déjà prise	
Vérifier l'état du plancher		A prendre	31/03/2022
<b>Incendie et/ou explosion</b>			
Niveau de risque : Mineur		Déjà prise	
Récouter les produits dans de bonnes conditions		Déjà prise	
Stocker provisoirement dans une zone ventilée les matières à haut risque d'incendie (par exemple le foin) si nécessaire		Déjà prise	
<b>Stockage et transport des lisiers et fumiers</b>			
<b>Choc ou écrasement lié à la chute d'objets, de matériels ou matériaux</b>			
Niveau de risque : Mineur		Déjà prise	
Travailler avec un tracteur équipé d'une structure de protection contre le renversement (cabine, cadre ou arceau)		Déjà prise	
<b>Chute de hauteur</b>			
Niveau de risque : Mineur		A prendre	30/09/2022
Empêcher l'accès à la fosse à lisier par l'installation d'un grillage de protection ou d'une grille de protection <i>mettre en place des barrières de sécurité autour des fumières</i>			
<b>Intoxication liée à l'émission de gaz</b>			
Niveau de risque : Mineur		Déjà prise	
Faire tourner le malaxeur régulièrement		Déjà prise	
Veiller à aérer le bâtiment		Déjà prise	
<b>Transport et déplacement des animaux</b>			
<b>Choc et/ou écrasement liés à des coups de patte, de tête ou de corne et/ou bousculade</b>			
Niveau de risque : Mineur		Déjà prise	
Adapter le quai de chargement		Déjà prise	
Former à la manipulation et à la contention des animaux		Déjà prise	
Maintenir les sols propres et dégagés		Déjà prise	
Organiser un environnement calme		Déjà prise	
Respecter l'homogénéité des groupes d'animaux (ne pas mélanger des animaux de lot et de sexe différent)		Déjà prise	
Utiliser des moyens de contention et d'isolement adaptés		Déjà prise	
<b>Traite - Collecte du lait</b>			

# Document unique d'évaluation des risques

Gaec Sainte Bonnette

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention		Déjà prise / A prendre	A prendre pour
<b>Choc, heurt lié à la coactivité (travailleurs, machines mobiles)</b>		Niveau de risque : Mineur	
Connaître les horaires de ramassage		Déjà prise	
<b>Chute de plain pied</b>		Niveau de risque : Mineur	
Installer un revêtement de sol et/ou de marches antidérapant		Déjà prise	
S'assurer d'un éclairage suffisant		Déjà prise	
<b>Vélage</b>			
<b>Choc et/ou écrasement liés à des coups de patte, de tête ou de corne et/ou bousculade</b>		Niveau de risque : Mineur	
Aménager un box de vélage		Déjà prise	
Installer des aides visuelles (caméra, rétroviseur...)		Déjà prise	
Préparer à l'avance le matériel nécessaire ou susceptible de servir (seau d'eau, véleuse...)		Déjà prise	
Utiliser des moyens de contention et d'isolement adaptés		Déjà prise	
<b>Troubles musculo-squelettiques liés à une posture contraignante</b>		Niveau de risque : Mineur	
Installer des barrières mobiles ou des passages d'hommes		Déjà prise	
Utiliser la véleuse		Déjà prise	
<b>Zoonose</b>		Niveau de risque : Modéré	
Porter une tenue de protection adaptée		Déjà prise	
Se laver les mains et le visage après chaque manipulation		Déjà prise	
<b>Traite - Robot de traite</b>			
<b>Choc et/ou écrasement</b>		Niveau de risque : Modéré	
Poser une signalisation adaptée pour délimiter la zone de travail du bras du robot		Déjà prise	
Respecter les consignes de sécurité en cas d'intervention sur le robot		Déjà prise	
<b>Chute de plain pied</b>		Niveau de risque : Mineur	
Installer un revêtement de sol et/ou de marches antidérapant		Déjà prise	
Porter des chaussures/bottes de protection adaptées		Déjà prise	

# Document unique d'évaluation des risques

GAEC SAINTE BONNETTE

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention		Déjà prise / A prendre	A prendre pour
<b>Environnement général de travail (électricité-bruit-température-incendie-épidémie)</b>			
<b>Généralités</b>			
<b>Brûlures suite à explosion ou incendie</b>		<b>Niveau de risque : Modéré</b>	
Faire contrôler périodiquement les extincteurs par un organisme agréé		A prendre	30/12/2022
Former à l'utilisation d'extincteurs		Déjà prise	
Installer des extincteurs près des zones de stockage et d'utilisation des produits inflammables		A prendre	31/12/2022
Organiser le stockage sécurisé des produits dangereux		Déjà prise	
Rappeler l'interdiction de fumer (panneaux interdiction de fumer)		A prendre	31/03/2022
Ventiler les bâtiments de façon adéquate		Déjà prise	
<b>Infections liées à des agents biologiques dangereux - Coronavirus</b>			
Afficher les consignes de sécurité et mesures de prévention		Déjà prise	
Mettre à disposition savon et/ou solution hydroalcoolique et se laver très régulièrement les mains		Déjà prise	
Respecter les consignes relatives aux déplacements		Déjà prise	
Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades		Déjà prise	
Tousser ou éternuer dans le pli du coude ou dans un mouchoir à usage unique et le jeter		Déjà prise	
<b>Intervention sur matériel et installation électrique</b>			
<b>Brûlures et/ou électrisation</b>			
Equiper l'installation d'un disjoncteur différentiel haute sensibilité (30mA)		Déjà prise	
Faire contrôler périodiquement les installations électriques par un technicien qualifié ou un organisme agréé		Déjà prise	
Faire installer les installations électriques par une personne qualifiée		Déjà prise	
<b>Travail par température élevée</b>			
<b>Insolation, déshydratation, hyperthermie</b>			
Organiser des temps de repos		Déjà prise	
Porter une tenue adaptée (chapeau, casquette, vêtements amples ...)		Déjà prise	
S'hydrater régulièrement		Déjà prise	

# Document unique d'évaluation des risques

## GAEC SAINTE BONNETTE

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention		Déjà prise / A prendre	A prendre pour
<b>Travaux à proximité de lignes électriques aériennes</b>			
<b>Brûlures et/ou électrisation</b>			
Identifier les lignes à proximité des zones de travail et respecter les distances de sécurité préconisées		Déjà prise	
<b>Utilisation d'outils ou machines</b>			
<b>Surdit�</b>			
Limiter le temps d'exposition au bruit Porter des protections auditives adaptées (casque anti bruit , bouchons d'oreilles, bouchons moulés...) <i>mettre à disposition un casque antibruit pour l'aplatisseur</i>		Déjà prise	31/03/2022
		A prendre	

# Document unique d'évaluation des risques

GAEC SAINTE BONNETTE

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention		Déjà prise / A prendre	A prendre pour
<b>Hangar - Entretien - Remisage - Atelier</b>			
<b>Dératisation</b>			
<i>Intoxication, irritation, brûlure par contact, projection et/ou inhalation</i>		Niveau de risque : Mineur	
Respecter les protocoles de dératisation		Déjà prise	
<b>Entretien des bâtiments</b>			
<i>Brûlures et/ou électrisation</i>		Niveau de risque : Mineur	
Faire contrôler périodiquement les installations électriques par un technicien qualifié ou un organisme agréé		Déjà prise	
Fermer l'armoire électrique à clé		Déjà prise	
Vérifier et maintenir le matériel en bon état		Déjà prise	
<i>Surdit�</i>		Niveau de risque : Mineur	
Porter des protections auditives adaptées (casque anti bruit , bouchons d'oreilles, bouchons moulés...)		Déjà prise	
<b>Entretien des matériels avec utilisation de produits chimiques</b>			
<i>Brûlures suite à explosion ou incendie</i>		Niveau de risque : Mineur	
Arrêter le matériel avant toute intervention		Déjà prise	
Interdire de fumer pendant le remplissage		Déjà prise	
<b>Recharge de batteries</b>			
<i>Brûlures et/ou électrisation</i>		Niveau de risque : Mineur	
Eteindre le chargeur avant de débrancher		Déjà prise	
Manipuler à hauteur d'homme sur une zone stabilisée		Déjà prise	
Réaliser la charge dans une zone sèche et ventilée		Déjà prise	
<i>Intoxication, irritation, brûlure par contact, projection et/ou inhalation</i>		Niveau de risque : Mineur	
Porter des équipements de protection individuelle adaptés		Déjà prise	
Réaliser la charge dans une zone ventilée		Déjà prise	



# Document unique d'évaluation des risques

GAEC SAINTE BONNETTE

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention		Déjà prise / A prendre	A prendre pour
<b>Stockage</b>			
<b>Choc ou écrasement lié à la chute d'objets, de matériels ou matériaux</b>		<b>Niveau de risque : Modéré</b>	
Limiter la hauteur des stockages en tenant compte des caractéristiques des objets et des matières		Déjà prise	
Organiser les stockages (mode de stockage adapté aux objets) et leurs accès		Déjà prise	
Porter des équipements de protection individuelle adaptés		Déjà prise	
<b>Incendie et/ou explosion</b>		<b>Niveau de risque : Modéré</b>	
Organiser le stockage sécurisé des produits dangereux		Déjà prise	
<b>Utilisation d'outils ou machines</b>			
<b>Écrasement, coupure, brûlure ou projection</b>		<b>Niveau de risque : Modéré</b>	
Maintenir en état les carter de protection des machines <i>changer les protèges cardans de l'andaineur et de l'épandeur à fumier et pailleuse</i>		A prendre	31/03/2022
Porter des équipements de protection individuelle adaptés (gants adaptés, masque à cartouche adapté, lunettes, combinaison étanche, bottes de sécurité, chaussures de sécurité, etc.)		Déjà prise	
<b>Utilisation de la scie circulaire ou à ruban fixe</b>			
<b>Coupures, brûlures, projections de particules</b>		<b>Niveau de risque : Mineur</b>	
<b>Utilisation de petit outillage (meuleuse, perceuse, ponceuse, etc.)</b>			
<b>Coupures, brûlures, projections de particules</b>		<b>Niveau de risque : Mineur</b>	
Maintenir en conformité le matériel		Déjà prise	
Porter des équipements de protection individuelle adaptés		Déjà prise	
Porter des lunettes de protection adaptées		Déjà prise	
<b>Utilisation du poste à souder portatif</b>			
<b>Brûlures par contact</b>		<b>Niveau de risque : Mineur</b>	
Installer des extincteurs près des zones de stockage et d'utilisation des produits inflammables		A prendre	31/03/2022

# Document unique d'évaluation des risques

GAEC SAINTE BONNETTE

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention	Déjà prise / A prendre	A prendre pour
Ne pas stocker de produits inflammables à proximité des zones d'intervention	Déjà prise	
Porter des équipements de protection individuelle adaptés	Déjà prise	

# Document unique d'évaluation des risques

## GAEC SAINTE BONNETTE

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention		Déjà prise / A prendre	A prendre pour
<b>Produits phytosanitaires</b>			
<b>Généralités</b>			
<b>Intoxication, irritation, brûlure par contact, projection et/ou inhalation</b>		<b>Niveau de risque : Mineur</b>	
Afficher les consignes de sécurité		A prendre	31/03/2022
Afficher les numéros d'urgences		A prendre	31/03/2022
Conservser les produits dans leur emballage initial afin de repérer les informations figurant sur l'étiquette		Déjà prise	
Former à l'utilisation des produits phytosanitaires (certificat individuel phytosanitaire)		Déjà prise	
Ranger les équipements de protection individuelle dans un endroit propre autre que le local de stockage des produits		Déjà prise	
<b>Nettoyage des outils et matériels utilisés</b>			
<b>Intoxication, irritation, brûlure par contact, projection et/ou inhalation</b>		<b>Niveau de risque : Modéré</b>	
Gérer les déchets (emballages vides, produits non utilisés)		Déjà prise	
Porter des équipements de protection individuelle adaptés (gants adaptés, masque à cartouche adapté, lunettes, combinaison étanche, bottes de sécurité, chaussures de sécurité, etc.)		Déjà prise	
<b>Préparation du traitement</b>			
<b>Intoxication, irritation, brûlure par contact, projection et/ou inhalation</b>		<b>Niveau de risque : Modéré</b>	
Disposer d'un local spécifique bétonné et plat		Déjà prise	
Disposer d'un point d'eau à proximité		Déjà prise	
Disposer d'une zone de préparation des produits : plan de travail à hauteur, équipement de pesage spécifique		Déjà prise	
Organiser les préparations pour limiter l'exposition des travailleurs		A prendre	31/03/2022
Porter des équipements de protection individuelle adaptés (gants adaptés, masque à cartouche adapté, lunettes, combinaison étanche, bottes de sécurité, chaussures de sécurité, etc.)		Déjà prise	
Utiliser un pulvérisateur doté d'une cuve d'incorporation		Déjà prise	
Ventiler avant toute intervention		Déjà prise	
Ventiler les bâtiments de façon adéquate		Déjà prise	
<b>Réalisation du traitement</b>			
<b>Intoxication, irritation, brûlure par contact, projection et/ou inhalation</b>		<b>Niveau de risque : Modéré</b>	

# Document unique d'évaluation des risques

GAEC SAINTE BONNETTE

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention		Déjà prise / A prendre	A prendre pour
Disposer d'un filtre à charbon actif (35 h d'utilisation en continue)		Déjà prise	
Disposer d'un point d'eau à proximité		Déjà prise	
Eviter les traitements en cas de temps très chaud, vent abondant ou pluie		Déjà prise	
Faire contrôler les éléments de l'appareil (buses, manomètre...)		Déjà prise	
Gérer les déchets (emballages vides, produits non utilisés)		Déjà prise	
Mettre à disposition des équipements de protection individuelle adaptés dans la cabine (gants adaptés, masque à cartouche adapté, lunettes, combinaison étanche, bottes de sécurité, chaussures de sécurité, etc.)		Déjà prise	
Organiser les traitements pour limiter l'exposition des travailleurs		Déjà prise	
Prendre une douche après utilisation		Déjà prise	
<b>Stockage des produits</b>			
<b>Intoxication, irritation, brûlure par contact, projection et/ou inhalation</b>		<b>Niveau de risque : Modéré</b>	
Disposer de produits absorbants		Déjà prise	
Disposer d'un local spécifique bétonné et plat		Déjà prise	
Disposer d'un point d'eau à proximité		Déjà prise	
Gérer les déchets (emballages vides, produits non utilisés)		Déjà prise	
Organiser les stockages : rangement par famille de produits, sur des étagères avec bac de rétention dans un local spécifique fermé à clé et aéré		A prendre	31/03/2022
Porter des équipements de protection individuelle adaptés (gants adaptés, masque à cartouche adapté, lunettes, combinaison étanche, bottes de sécurité, chaussures de sécurité, etc.)		Déjà prise	
Se laver les mains après chaque manipulation		Déjà prise	
Stocker les produits à proximité de la zone de préparation et de l'aire de remplissage		Déjà prise	
Ventiler les bâtiments de façon adéquate		Déjà prise	

# Document unique d'évaluation des risques

## GAEC SAINTE BONNETTE

Production > Unité de travail > Risque > Mesure de prévention		Déjà prise / A prendre	A prendre pour
<b>Travaux du sol</b>			
<b>Épandage - fumier, lisier, engrais, etc.</b>			
<b>Chute de hauteur</b>		Niveau de risque : <b>Modéré</b>	
Clôturer la fosse à lisier Installer une barrière de protection contre le renversement autour de la fumière		A prendre	31/12/2022
<b>Happement et/ou écrasement lors de l'épandage</b>		Niveau de risque : <b>Modéré</b>	
Arrêter le matériel avant toute intervention		Déjà prise	
Former à l'utilisation en toute sécurité de l'épandeur		Déjà prise	
Protéger les organes en mouvement		A prendre	31/03/2022
<b>Travail à proximité de lignes électriques aériennes</b>			
<b>Brûlures et/ou électrisation</b>		Niveau de risque : <b>Modéré</b>	
Informé ERDF en cas de ligne non réglementaire pour modification informer ERDF pour les lignes les plus dangereuses		A prendre	31/03/2022
Ne pas manœuvrer seul sous les lignes avec des engins hauts		Déjà prise	
Respecter les distances de sécurité préconisées (respecter entre toute personne, engin, remorque, goulottes ou outils et une ligne électrique est de 3 mètres en HTA (HTA ligne 20 KV à 3 conducteurs)		Déjà prise	

\* Mesure à mettre en oeuvre dans les plus brefs délais. En cas de survenance du risque, votre responsabilité pourrait être engagée.

Echelle de la cotation : <b>GRAVITE</b> du risque		Commentaires
Niveau de Gravité		
1	Négligeable	Pas ou peu de dommages
2	Significative	Dommages faibles ou réversibles (entraînant souvent des arrêts dans l'entreprise)
3	Majeure	Dommages irréversibles (incapacités totale ou partielles – décès)

Echelle de cotation : <b>PROBABILITE</b> du risque		Commentaires
Niveau de Probabilité		
1	Improbable	Peu vraisemblable ou jamais rencontré
2	Possible	Pouvant se produire une fois/an sur le lieu de travail
3	Inévitable	Pouvant se produire plusieurs fois/an sur le lieu de travail

Probabilité \ Gravité	Niveau de Gravité		
	Négligeable	Significative	Majeure
1	1	2	3
2	11	12	13
3	21	22	23
	31	32	33

Risque mineur :	Pas d'action
Risque modéré :	Pas d'urgence
Risque substantiel :	Actions ou mesures rapides pour suppression ou réduction du risque
Risque intolérable :	Actions ou mesures urgentes pour suppression du risque ou décisions d'intervention